

Service Etat Civil :

La copie intégrale et l'extrait avec filiation comporte des informations sur la personne concernée par l'acte (nom, prénom, date et lieu de naissance), des informations sur ses parents et les mentions marginales lorsqu'elles existent.

L'extrait sans filiation comporte uniquement les informations sur la personne concernée par l'acte, ainsi que les mentions marginales lorsqu'elles existent.

Il vous est possible de demander vos actes de naissance, de décès ou de mariage soit en se présentant à l'accueil de la Maire ou par courrier. Attention, vous ne pouvez faire de demande que si la naissance, le décès ou le mariage e eu lieu sur la commune de VIGNOT.

Demande d'acte de naissance ou de mariage :

Qui peut l'obtenir :

L'intéressé majeur, le conjoint (marié), les grands-parents, les parents, les enfants majeurs, les petits enfants majeurs.

Comment l'obtenir :

- Par courrier :
 - Demande écrite et signée en précisant nom prénoms, date de naissance, noms et prénoms des parents
 - **Joindre une photocopie recto/verso d'une pièce d'identité**
 - **Jointe une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse pour le retour**
- En vous présentant en mairie muni d'une pièce d'identité

Remarques :

Pour les personnes divorcées, il n'est pas possible d'obtenir la copie de l'acte de naissance de l'ex-conjoint. La demande faite par le biais de la messagerie électronique n'est pas recevable.

Demande d'acte de décès :

Qui peut l'obtenir :

Tout requérant (toute personne munie de sa pièce d'identité).

Comment l'obtenir :

- Par courrier :
 - Demande écrite et signée en précisant nom prénoms, date de naissance, noms et prénoms des parents
 - **Joindre une photocopie recto/verso d'une pièce d'identité**
 - **Jointe une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse pour le retour**
- En vous présentant en mairie muni d'une pièce d'identité

Remarques :

Pour les personnes divorcées, il n'est pas possible d'obtenir la copie de l'acte de naissance de l'ex-conjoint. La demande faite par le biais de la messagerie électronique n'est pas recevable.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACTE D'ETAT CIVIL

ATTENTION

Le formulaire s'adresse uniquement aux particuliers et non aux professionnels (notaire, avocats, administrations ...)

Vos coordonnées :

Nom & Prénoms :

Adresse :

.....

Téléphone :

Vous êtes :

- Le titulaire de l'acte
- Son conjoint
- Son père ou sa mère
- Son fils ou sa fille
- Son grand-père ou sa grand-mère
- Autre lien à préciser :

Type d'acte d'Etat Civil souhaité :

- Acte de naissance
 - Copie intégrale
 - Extrait sans filiation
 - Extrait avec filiation
- Acte de mariage
- Acte de décès

Le titulaire de l'acte :

Nom de naissance :

Prénoms :

Date de :

- Naissance :
- Mariage :
- Décès :

Les informations suivantes sont obligatoires pour obtenir un extrait avec filiation ou une copie intégrale :

Nom & Prénoms du père :

Nom de naissance & Prénoms de la mère :

Motif de la demande :

- Carte d'identité
- Passeport
- Mariage
- Généalogie
- Autre motif à préciser :

A

Date et signature

Mairie 13 Rue Pasteur 55200 VIGNOT

Tél. : 03.29.91.12.90

Horaires d'ouverture au public : Lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et Mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 17h00